



## Le Cormoran



Suite aux contentieux engagés par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), le gouvernement avait suspendu les tirs de «régulation» du grand cormoran sur les eaux libres, depuis le 19 septembre 2022. Il interdisait de ce fait, aux préfets d'accorder des tirs de « régulation » pour protéger les poissons.

La FNPF et l'ensemble de son réseau associatif avaient vivement dénoncé ce choix extrême qui allait à l'encontre de la protection du peuplement piscicole, et notamment de certaines espèces patrimoniales au statut fragile. En effet, le grand cormoran consomme entre 300 et 500 grammes de poisson par jour, s'attaquant notamment aux poissons migrateurs, au brochet, à l'ombre commun et à la truite.

Le 8 juillet dernier, le Conseil d'Etat a rendu une décision donnant raison à notre réseau, en annulant l'arrêté du 19 septembre 2022 qui interdisait les tirs de l'espèce migratrice en eaux libres.

Cette décision implique l'adoption d'un nouvel arrêté ministériel définissant des quotas de « régulation » des cormorans en eaux libres, sous 4 mois ; la France étant enfin pourvue d'un premier Ministre et, nous l'espérons, très prochainement d'un ministre en charge de l'Ecologie afin de faciliter la signature et la publication de ces textes. Des arrêtés préfectoraux pourront

ensuite être pris, département par département, sur la base des éléments de connaissance solides et disponibles au plan local.

## UNE VICTOIRE POUR LE MONDE HALIEUTIQUE !

### Nos pêches électriques



Comme chaque année, la majorité de nos ***pêches d'inventaires*** se déroulent entre juin et septembre.

Ces pêches permettent de prélever les poissons sur un même secteur dans le but de comptabiliser les espèces, le nombre d'individus par espèce et d'évaluer les classes d'âge, (adultes/juvéniles), ce qui est un précieux indice sur la stabilité d'une population dans un milieu. Cette démarche permet par la suite d'évaluer la qualité du milieu. A noter qu'ils sont tous réintroduits dans leur milieu naturel une fois les mesures terminées.



*Pour les curieux, la prochaine se déroulera le 18 septembre, sur la place principale de Giromagny le matin, et au niveau de l'ancien stand de tir l'après-midi ; n'hésitez pas à venir voir comment ça se passe...*

Les **pêches électriques de sauvetage**, quant à elles, ont pour unique but de déplacer les individus restés bloqués dans des trous d'eau en période de sécheresse, afin de les relâcher dans des secteurs mieux préservés. Cette année seuls les secteurs en amont de la pisciculture de l'AAPPMA de Lepuix et dans la zone de captage de Malvaux, soit environ 300m, ont été impactés par le manque d'eau. La quantité de truites était assez impressionnante (plus qu'à l'accoutumée, et de toutes tailles), un constat plutôt positif...



### Comment se passent nos pêches électriques :

Il s'agit de créer un courant dans l'eau entre une anode et une cathode. L'électricité générée vient interférer avec le système sensoriel du poisson. Ce dernier en fonction de sa biologie peut réagir de deux manières : il peut être paralysé un court temps ou se diriger vers l'électrode : c'est **l'électrotaxie**. Le poisson est ensuite récupéré à l'aide d'une époussette et ramené sur les berges où des équipes techniques vont le mesurer et le peser.

Notre protocole est de faire au minimum deux passages à l'électricité dans le tronçon étudié, trois si besoin ; les poissons sont ensuite relâchés dans le milieu et repartent en pleine forme.

## Les Gardes-pêche en contrôle...



Une opération de contrôle "Police de la pêche" a été organisée la nuit du 16 au 17 août 2024 sur plusieurs secteurs de notre département, entre 20h30 et 4h du matin.

Un binôme composé d'un agent de la Fédération et d'un Garde pêche particulier ont contrôlé sur les secteurs suivants : *Savoureuse Belfort centre, Étangs de Trévenans, Emprunt 9, Emprunt 10b, Canal de Montbéliard à la Haute-Saône, Canal du Rhône au Rhin, Étang Bull, Étang des Forges à Belfort, Étang Gauthier, Site des Ayeux à Lachapelle-sous-Chaux.*

### **Bilan :**

20 pêcheurs en action de pêche, 6 pêcheurs en défauts ;

### **3 avertissements pour :**

- 2 Pêche sans timbre de nuit
- 1 Non présentation de sa carte de pêche sur les étangs de l'AAPPMA de Belfort

### **3 PV sur le canal du Rhône au Rhin pour :**

- Pêche avec de la viande / Foie / poisson mort posé, de nuit.
- Détention poisson vivant de nuit (gardon/silure)

**Pour rappel uniquement la pêche de la carpe de nuit est autorisée sur ce secteur à l'aide d'esche végétale.. les poissons doivent être immédiatement remis à l'eau.**

Au vue des résultats, l'opération sera bien évidemment reconduite.

## Vente de vifs interdite chez Décathlon

Cet été, nous avons appris la décision de la direction de Décathlon à Bessoncourt d'arrêter la vente de vifs. En tant que président de notre fédération départementale tout comme l'ensemble de notre Conseil d'Administration, nous déplorons bien évidemment cet arrêt. A l'origine, un groupuscule animaliste parisien milite pour le respect de la condition animale. Au regard de nos 1 500 000 pêcheurs rattachés à notre seul réseau national, les quelques 600 adhérents revendiqués par cette association semblent bien dérisoires. Néanmoins, notre volonté est de lutter farouchement contre toute atteinte à la pratique de notre passion en faveur de la pêche et de la protection du milieu aquatique. Nous avons la loi avec nous et nous veillerons avec attention à ce que nos élus politiques de tous bords ne la remettent pas en cause. Malgré la décision de ce grand groupe commercial, rien n'empêche à ce jour nos adhérents de se fournir des vifs auprès de nos pisciculteurs locaux voire de se les procurer par eux-mêmes en les pêchant sur nos nombreux parcours (rivières, étangs et canaux).



## Fermeture de la pêche en 1ère catégorie

Profitez des derniers jours pour pêcher la truite en 1ère catégorie. La saison de la truite touche à sa fin. La pêche en 1ère catégorie ferme ce dimanche 15 septembre pour permettre aux salmonidés de se reproduire en toute tranquillité. Pour les pêcheurs des AAPPMA de Giromagny et Lepuix, c'est l'heure de nous retourner vos carnets de capture, soit en les déposant chez Tophy Moto (face à l'Intermarché de Giromagny), soit en nous les rapportant directement au siège de la Fédération de Pêche à Fousse-magne. Nous comptons sur vous !





## Les actions passées et à venir de nos structures

Retrouvez en détail les actions menées par nos AAPPMA, et celles qui sont programmées pour les semaines à venir.

Fédération du Territoire de Belfort pour la Pêche et  
la Protection du Milieu Aquatique

3 bis, Rue d'Alsace 90150 FOUSSEMAGNE  
Tél. : 03.84.23.39.49

 <http://territoiredebelfort.federationpeche.fr>  
 [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

[Voir les mentions légales.](#) Pour vous retirer de cette liste d'envoi, [Suivez ce lien.](#)